



LE FLASH INFO DU FIPHP
Le Handi-Pacte fonction publique Ile-de-France



EDITORIAL - 17 octobre 2024

La santé mentale, déclarée Grande Cause Nationale pour 2025, est un enjeu majeur pour l'ensemble de la société. A l'occasion des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) qui se déroulent du 7 au 20 octobre 2024, nous avons souhaité mettre en avant ce sujet d'actualité qui concerne chacun d'entre nous. Il nous semble que sensibiliser plus globalement à la santé mentale, c'est aussi demain mieux prendre en compte les besoins des personnes vivant avec un trouble psychique en emploi. Le FIPHP participe à promouvoir un environnement de travail inclusif pour tous et propose aux employeurs différents dispositifs d'aide qu'il ne faut pas manquer de mobiliser au service des agents concernés.

Bonne lecture

Najoua BENFELLA, DTH et Directrice Régionale Adjointe Ile de France de la BDT

Qu'est-ce que la santé mentale ?

Que nous dit l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ?

Selon l'OMS, la santé mentale est "un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et apporter une contribution à sa communauté."

Quel lien avec le travail ?

De son côté, la santé au travail est définie comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Partant de ce principe, on prend conscience de l'importance que la santé mentale a à jouer dans le monde du travail.

Qui est concerné ?

Tout le monde est concerné par la santé mentale ! En effet, nous faisons tous preuve d'un état de santé mentale qui peut évoluer au fil du temps. Celui-ci fluctue en fonction des événements de la vie, qu'ils soient personnels ou professionnels, et peut être affecté par des périodes de stress, des changements ou des défis du quotidien.

Connaissez-vous ces 3 chiffres-clés ?

Testez vos connaissances avec ces quelques chiffres marquants sur la santé mentale !

1. En 2023, quelle proportion d'agents publics a déclaré que la santé mentale devait être un sujet prioritaire à traiter par l'employeur ?

- A) 17 %
- B) 23 %
- C) 27 %

Réponse : Dans une consultation en ligne des agents publics réalisée en 2023 par le gouvernement, près de 17% des répondants citent la santé mentale comme sujet prioritaire, derrière les risques psychosociaux (23%) et l'épuisement professionnel (27%). Viennent ensuite les troubles musculo-squelettiques (14,6%) et la fatigue physique (11,7%).

(Source : Consultation Fonction Publique + sur les conditions de travail des agents, 2023)

2. Quelle proportion des arrêts de travail de longue durée est due aux troubles psychiques ?

- A) 10 %
- B) 15 %
- C) 20 %

Réponse : En 2021, les troubles psychiques, tels que la dépression et l'anxiété, représentaient 20 % des arrêts de travail de longue durée en France, faisant d'eux l'une des premières causes d'incapacité professionnelle.

(Source : Assurance Maladie 2021)

3. Combien de Français souffrent d'un trouble psychique au cours de leur vie ?

- A) 1 sur 8
- B) 1 sur 4
- C) 1 sur 2

Réponse : Selon l'OMS et des études menées en France, environ 1 personne sur 4 est touchée par un trouble psychique au cours de sa vie.

(Source : OMS et Santé Publique France, Rapport sur la santé mentale des Français, 2021)

Les interventions du FIPHP

Le FIPHP aborde la santé mentale par le prisme du handicap psychique et propose plusieurs dispositifs pour favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des agents publics en situation de handicap. Parmi celles-ci, on trouve, par exemple :

- **Les aides techniques et humaines** pour adapter le poste de travail et l'environnement professionnel, garantissant ainsi un cadre favorable à la santé mentale des agents. Ces aménagements permettent de compenser les limitations fonctionnelles causées par le handicap.

Exemples : aide n°13 pour l'adaptation du poste de travail ; aide n°18 pour les dispositifs d'accompagnement ; aide n°28 pour les actions de formation

- **Les appuis spécifiques** sont mis en place pour évaluer et adapter les besoins en fonction des capacités et des conditions de travail de l'agent.

Exemple : étude de poste et bilan de compétences

- **Le dispositif d'emploi accompagné** offre un suivi personnalisé aux agents en situation de handicap. Il inclut un encadrement par des professionnels et des accompagnements psycho-sociaux pour aider l'agent à naviguer dans son environnement professionnel.

Les ressources du FIPHP

- **Handicap Invisible - Guide de l'accompagnant (2023)** : Un document clé pour mieux comprendre et accompagner les agents avec des handicaps invisibles, y compris le handicap psychique.

Lien : [Handicap invisible - Guide de l'accompagnant | FIPHP](#)

- **Catalogue des interventions du FIPHP** : Il recense toutes les aides disponibles pour soutenir l'insertion et le maintien dans l'emploi.

Lien : [Catalogue des interventions 2024-01 version publication.pdf \(fiphfp.fr\)](#)

- **Fiche ressource dynamique sur la santé mentale** : Cette fiche interactive aborde les aspects essentiels de la santé mentale, y compris les actions que le FIPHP propose pour accompagner les employeurs et les agents publics.

Lien : [Fiche sur la Santé mentale](#)

Le mot de la fin

Nous avons demandé à Alix VIEL, bénévole à l'UNAFAM et membre du comité local du FIPHP Ile-de-France, ce qu'elle espérait voir émerger de cette Grande Cause Nationale 2025.

Ce que j'attends, c'est avant tout la désigmatisation de la santé mentale, que ce sujet devienne moins tabou. Cela peut aider à tous les niveaux, que ce soit pour des adolescents en difficulté, des personnes dépressives ou celles avec des troubles comme la schizophrénie ou la bipolarité. Il faut que cette désigmatisation couvre tout le spectre de la santé mentale, y compris les maladies les plus graves. La santé mentale comme Grande Cause Nationale est un premier pas. Il ne faut plus utiliser le terme schizophrénie à tort et à travers. Et aussi notre vocabulaire doit changer afin de ne plus dire « être schizophrène » mais « vivre avec une schizophrénie ». Car la personne ne se résume pas à sa maladie. C'est plus qu'un détail, c'est un changement de perception important.

Dans le monde du travail, cette levée du tabou est cruciale. Aujourd'hui, 20% des personnes avec des troubles psychiques travaillent, mais 55% ne parviennent pas à se maintenir en emploi. Trop souvent, les troubles psychiques sont silencieux : les personnes s'isolent progressivement, enchaînent les congés maladie, alors qu'un soutien pourrait les aider à rester dans l'emploi. L'accompagnement est fondamental pour ça. Or, dans la fonction publique, il existe des mesures pionnières, la « fiche 18 », qui permet, sur simple prescription médicale, de soutenir les personnes avec des troubles psychiques et de les faire bénéficier d'un accompagnement de longue durée sans qu'elles aient besoin de reconnaissance officielle (RQTH). J'espère que les employeurs utiliseront cette mesure plus systématiquement.

Cela pourrait faire évoluer les mentalités : que les managers, les travailleurs, et les équipes de travail comprennent que tout le monde est concerné par la santé mentale. Cela rassurera les personnes concernées et les encouragera à faire les démarches pour obtenir la RQTH.



A très bientôt,

L'équipe du Handipacte Île-de-France - FIPHP